



En complément de la collecte des gros rebuts La MRC des Laurentides met en place de nouveaux services

Saint-Faustin-Lac-Carré, le 8 mai 2009 – Le retour du printemps coïncide avec le grand ménage de la maison et du garage. Plusieurs options gratuites sont à la disposition des citoyens pour se départir des items qu'ils ne souhaitent pas conserver, notamment les nouveaux services de récupération des résidus de jardin, du matériel informatique et des matelas, les dépôts de résidus domestiques dangereux (RDD) et la collecte des gros rebuts.

En vue de réduire la quantité de déchets enfouis, d'augmenter le taux de valorisation de certaines matières et de disposer de façon sécuritaire des produits nocifs, des changements importants ont d'ailleurs été apportés à la [liste des matières acceptées et refusées](#) dans la collecte des gros rebuts. Dorénavant, seuls les meubles de maison et de jardin (table, chaise, divan, bureau, lit, matelas, sommier, etc.) et certains électroménagers (cuisinière, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse, chauffe-eau) seront ramassés lors de cette collecte.

D'autre part, alors qu'ils étaient auparavant acceptés, les résidus de jardin (dont les feuilles mortes) et le matériel informatique, électronique et électrique (MIEE) doivent maintenant être apportés par les citoyens à un des trois [dépôts de matériaux secs \(DMS\)](#) du territoire. Ces services gratuits sont en place durant toute l'année dans le cas des MIEE et au cours du mois de mai pour les résidus de jardin. Les feuilles seront alors compostées, certains matériaux des MIEE (métal, plastique) seront recyclés et des mesures particulières seront prises pour en éliminer les composantes toxiques de façon sécuritaire.

Lorsqu'ils sont ramassés durant la collecte des gros rebuts, les matériaux de construction et de démolition salissent et contaminent les autres objets (ex : matelas) et en empêchent la récupération. De plus, un tri attentif des matériaux permet d'en recycler une grande partie (ex : bois, métal) alors que la collecte pêle-mêle en entraîne l'enfouissement total. Il est donc de la responsabilité des citoyens de prendre les mesures nécessaires pour se débarrasser de la pierre, du béton, de la brique, des bardeaux, du bois, des couvre-plancher, des appareils sanitaires et de tout autre matériau de construction ou de démolition puisque ceux-ci ne sont plus ramassés lors de la collecte des gros rebuts. Les citoyens peuvent rapporter ce type de matériaux aux [DMS](#) (certains frais s'appliquent) ou louer un conteneur auprès d'une entreprise spécialisée.

Puisqu'ils contiennent des produits hautement nocifs pour l'environnement, les RDD ne doivent en aucun cas se retrouver dans la collecte des déchets domestiques ou des gros rebuts. Les citoyens sont donc fortement encouragés à rapporter gratuitement les produits nettoyants, les piles, les ampoules fluocompactes, la peinture, les pneus et tous les autres types de RDD dans un des 15 [dépôts municipaux de RDD](#) du territoire.

Enfin, divers services spécifiques sont en place pour faciliter la récupération de certains objets. Ainsi, bien qu'ils soient ramassés dans la collecte des gros rebuts, les matelas peuvent en tout temps être rapportés gratuitement aux DMS. Par ailleurs, le programme [Recyc-Frigo](#) offre aux gens souhaitant se débarrasser d'un frigo encore fonctionnel une compensation allant jusqu'à 60\$.

Les coûts environnementaux et financiers de l'enfouissement étant maintenant bien connus, il est de la responsabilité de tous et chacun de contribuer à une saine gestion des matières résiduelles. La MRC des Laurentides invite donc les citoyens à s'informer des façons les plus appropriées de disposer des différents objets et matériaux. De nombreuses informations à ce sujet sont disponibles sur le site web www.traindeviedurable.com ainsi que sur la ligne interactive Train de vie durable au 819-681-3398 ou 819-324-5698. Enfin, depuis le printemps 2009, la MRC des Laurentides publie trimestriellement le [bulletin Train de vie durable](#) qui fournit une foule d'informations pertinentes concernant la gestion des matières résiduelles. La prochaine édition sera distribuée à la fin du mois de juin à l'ensemble des résidences du territoire et sera aussi disponible auprès des hôtels de ville et des associations de lacs.

- 30 -

Source : Marie Claude Paquette
Coordonnatrice aux communications
MRC des Laurentides
mcpaquette@mrclaurentides.qc.ca
(819) 425-5555 / (819) 326-0666, poste 1039